



## Séance du lundi 08 juin 2020

Date de la convocation: 02/06/2020

**Date d'affichage de la convocation : 02/06/2020**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt et le huit juin 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 11**

**Présents :** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Votants: 11**

**Pour:**  
11

**Secrétaire de séance:**  
DUFFORT  
Marie-Laure

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

## Objet: DELIBERATION PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES - DE\_2020\_021

Vu la délibération DE\_2015\_021 du 26 octobre 2015 sur la participation aux sorties scolaires, qui fixe une aide de 40€ par enfant sur justificatif de paiement, directement versée à la famille.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de revoir le système de redistribution de l'aide versée directement aux familles dans le cadre de la participation de la mairie aux sorties scolaires.

Pour une meilleure équité par rapport aux différents tarifs des voyages scolaires, Le maire propose de fixer un pourcentage de 30% de la somme payée directement aux familles, par voyage et par enfant. Enfin, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le cas des élèves qui effectuent plusieurs voyages pendant l'année scolaire et de savoir si la mairie participe à un ou plusieurs voyages, pour le même enfant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide,

- De FIXER un taux de 30% de la somme payée par la famille sur présentation d'une attestation de participation de l'enfant délivrée par l'établissement scolaire.
- De PARTICIPER à chaque voyage effectué par élève au cours de l'année scolaire, dans la limite de deux voyages par année scolaire.
- De PARTICIPER aux sorties scolaires pour tous les établissements concernés par les élèves de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire GUY FAVAREL  
Préfecture du Gers  
Date de réception de l'AR: 09/06/2020  
032-213203326-20200608-DE\_2020\_021-DE

Date réception Préfecture  
et publication le 09/06/2020

